

Préservons le lac d'ANNECY !

Les grands lacs alpins comme le lac d'ANNECY sont actuellement protégés par l'application de la loi littoral qui limite l'urbanisation anarchique et parce qu'il appartient au patrimoine de la nation, ce qui les met hors de portée des intérêts purement locaux.

CES DEUX PROTECTIONS SONT MENACÉES.

- ∅ La loi permet depuis quelques mois à une collectivité territoriale de s'approprier le domaine public fluvial. Le président du Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (SILA) souhaite aller dans ce sens.

C'est la porte ouverte à une exploitation purement marchande et à courte vue de notre patrimoine commun.

- ∅ M. PERBEN Ministre de l'Équipement en réponse à une question écrite du Sénateur Pierre HERISSON, lui indique en plein mois d'août que la loi littoral ne s'appliquerait plus à l'avenir que dans la seule bande des 100 mètres de la rive autour des grands lacs alpins ; et non plus sur l'ensemble du territoire de la commune.

C'est la fin de la loi littoral autour des lacs et la porte ouverte à la construction à outrance au gré des envies des promoteurs.

RIEN N'EST INELUCTABLE !

- Les élus du SILA n'ont pas encore voté, et il est possible de peser sur leur décision pour que le lac reste la propriété de tous.
- Le décret annulant la loi littoral n'est pas publié, et le gouvernement ne peut être insensible à l'expression citoyenne.

EN CONSÉQUENCE, LES SIGNATAIRES :

§ DEMANDENT AUX ÉLUS DU SILA DE PRENDRE DU RECUL ET DE LAISSER LA GESTION ET LA PROPRIÉTÉ DU LAC À L'ÉTAT.

§ EXIGENT QUE LA LOI LITTORAL DEMEURE INCHANGÉE SUR LES LACS ALPINS, POUR QUE LES GÉNÉRATIONS FUTURES PUISSENT BÉNÉFICIER D'ESPACES PRÉSERVÉS.

LAC D'ANNECY 2015...



